



REUNIONS DE SECTEUR

14 ET 15 AVRIL 2021

DISPOSITIFS COVID



- L'activité partielle

Structures concernées	Structures sportives		Etablissements fermés sur décision administrative		Etablissements situés dans des zones géographiques soumises à restrictions régionales particulières et ayant subi une baisse du chiffre d'affaire d'au moins 60%	
Période d'indemnisation	Indemnisation salariés	Allocation de l'Etat versée aux employeurs	Indemnisation salariés	Allocation de l'Etat versée aux employeurs	Indemnisation salariés	Allocation de l'Etat versée aux employeurs
Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2021	70 % de la rémunération brute		70 % de la rémunération brute			
Du 1 ^{er} mai au 31 mai 2021	70% de la rémunération brute	60% de la rémunération brute				
A compter du 1 ^{er} juin 2021	60% de la rémunération brute	36% de la rémunération brute				
A compter du 1 ^{er} juillet 2021			60% de la rémunération brute	36% de la rémunération brute	60% de la rémunération brute	36% de la rémunération brute



- **Le prêt garanti par l'Etat (PGE)**

- RDV avec votre banque
- Pré-accord ou non de la banque
- Connexion au site Bpifrance
- Accord du prêt par la banque

Date butoir
30/06/2021

- **L'exonération des charges et aide au paiement**

- Conditions

- Avoir fait l'objet d'une interdiction expresse d'accueillir du public
- Avoir constaté une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50% par rapport à la même période de l'année précédente.



CAMPAGNE ANS 2021





Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

• Projets Sportifs Fédéraux

• 5 axes de développement

- ⊙ La diversification de ses pratiques
- ⊙ Le développement de la pratique féminine
- ⊙ Le développement du football loisir
- ⊙ La structuration de ses clubs
- ⊙ Le rôle éducatif, social et solidaire du football

• Nouveauté : Plan de relance

- ⊙ La reprise d'activité sportive
- ⊙ L'aide à l'application du protocole sanitaire

• ANS Emploi

• Création ou consolidation d'emplois

- ⊙ Educateur sportif
- ⊙ Agent de développement

• #1jeune1solution

- Recrutement d'un jeune de – de 25 ans

• Aide à l'apprentissage

• Fonds de solidarité

- Min 1000€ - Max 5000€



AUTRES AIDES





- **Atouts Normandie**

- Dispositif Régional pour aider les jeunes licenciés de 15 à 25 ans

- **Pass'Sport (informations non officielles)**

- Aide à la prise de licence sportive pour les familles les plus défavorisées (sous conditions de ressources) – de 50 à 80€ (montant non fixé)
- Pour les jeunes de 6 à 16 ans (voir 20 ans pour les personnes en situation de handicap)
- Réception d'un bon de réduction par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Pas de date fixée (discussion pour juin ou septembre)



